

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg  
**Résolution de l'Assemblée générale du  
personnel de l'Etat de Fribourg et des  
institutions affiliées à la CPPEF**

**Réunis en Assemblée générale le mercredi 27 février 2019, prenant acte du résultat des deux séances de négociations des 15 et 25 février 2019, et suite à la mobilisation très forte du personnel du mercredi 20 février 2019, les salariés de l'Etat de Fribourg et des institutions affiliées à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) :**

**Adressent les revendications suivantes au Conseil d'Etat :**

- La répartition des efforts **doit impérativement respecter la répartition actuelle du financement de la CPPEF : 58% pour l'employeur, 42% pour le personnel.**
- Une variante prévoyant une **augmentation de la cotisation du personnel et de l'Etat-employeur doit être proposée.**
- La révision doit permettre au personnel de l'Etat de Fribourg de **prendre une retraite à l'âge de 62 ans avec un niveau de prestations équivalent.**
- Une variante avec maintien de la primauté des prestations doit être faite.

**Décident des mesures de lutte suivantes :**

- **Un débrayage est organisé le mardi 30 avril :** entre 9h00 et 10h00, le personnel de la fonction publique et des institutions affiliées à la CPPEF s'arrête et se rassemble sur les lieux de travail pour défendre les retraites et le service public.
- **Une nouvelle Assemblée générale du personnel sera convoquée** après la première séance de négociations avec le Conseil d'Etat, prévue courant mai. Elle fera le point sur les négociations avec le Conseil d'Etat et tranchera sur l'organisation d'une journée d'actions et de grève, **si les revendications du personnel ne sont pas réalisées.**